

# ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste  
Rescapé de la psychiatrie publique française  
Martyr Administratif Français depuis 1994  
Fondateur de Autistan.org en 2014  
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017  
[ERICLUCAS.org](http://ERICLUCAS.org)



LRAR RR076015190BR

20200925\_ELO\_ICAMDAAD---FR-CIH  
\_Demande-informations-assistances-  
autisme

**Madame la Secrétaire Générale**  
**Comité Interministériel du Handicap**  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP  
France

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

**Demande d'informations relatives à la recherche des assistances publiques prévues pour favoriser l'accessibilité de la société aux personnes autistes, notamment dans le cadre mon interminable quête personnelle en la matière**

Rio de Janeiro, le 25 septembre 2020

Madame la Secrétaire Générale

En dépit de quelques relations associatives avec votre valeureux prédécesseur en 2015-2016, je n'avais pas remarqué à quel point vos missions semblent correspondre à certains besoins particuliers criants souvent évoqués (à titre associatif ou à titre personnel), et on pourrait même dire que la liste "fait rêver" :

- 1- Préparer les CIH et la Conférence nationale du handicap (CNH) ainsi que le rapport au Parlement ;
- 2- **Animer le réseau des Hauts fonctionnaires en charge du handicap et de l'inclusion ;**
- 3- Assurer le Secrétariat général du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) ;
- 4- **Assurer la coordination de l'accessibilité universelle ;**
- 5- **Suivre les engagements de la CIDPH par la France ;**

- 6- Piloter la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » ;
- 7- Mobiliser la société civile.

Dans la présente, je me limiterai aux points 2, 4, 5, 6, 7, c'est-à-dire à ceux qui ne sont pas d'ordre "administratif interne", et qui, tous, semblent susceptibles de contribuer à faire prospérer quelque peu ma quête (personnelle et associative), du moins je l'espère, nonobstant le mutisme administratif général auquel on a bien voulu m'abonner.

**En ce qui concerne les "Hauts fonctionnaires en charge du handicap et de l'inclusion",** apparemment il y en aurait un par ministère (?), et ici il importe de savoir dans quelle mesure ces personnes pourraient être à même d'assurer (elles-mêmes ou via un personnel ad hoc) une sorte de service de "soutien" interne, auprès des fonctionnaires de leur ministère (*un peu comme cela existe en Italie dans l'Education depuis – pardon – 1977...*), lorsque ceux-ci sont face à une situation impliquant l'autisme, ce qui hélas, faute de formation et d'informations suffisantes, entraîne souvent bien des malentendus, des crises et des souffrances, dont c'est toujours à l'utilisateur de payer le prix.

Cela fait depuis 2014 que je demande, à titre associatif, à ce qu'il soit créé des sortes de "référénts autisme", ou des "médiateurs" ou des "interprètes".

C'est indispensable, de la même manière que sont fournis des aménagements par exemple pour les aveugles, les sourds etc.

Ces Hauts fonctionnaires pourraient donc inclure au moins un spécialiste de l'autisme à leurs côtés, qui serait appelé en cas de problème, ou plus précisément pour prévenir les problèmes. Et il faudrait aussi mettre en place un sorte de système de sensibilisation, de "détection de l'autisme", pour que cette assistance puisse être activée suffisamment tôt lors du début des difficultés.

Personnellement (et parmi des dizaines ou centaines de milliers d'autres autistes ou "pas normaux"), j'ai notablement souffert de l'absence des mesures que je propose plus haut, et j'en souffre encore. Je viens même de recevoir une réponse d'un Consulat qui – visiblement – n'a pas d'accès à un tel service (si indispensable pour nous les autistes).

J'ai découvert l'existence du Haut fonctionnaire en question dans l'organigramme du MEAE il y a quelques jours, mais celui-ci a déjà quitté ses fonctions. Il a toutefois bien voulu m'indiquer les coordonnées de son successeur, lequel, bien qu'étant en fonction (et donc sans doute tenu d'appliquer le "mutisme administratif") acceptera peut-être de bien vouloir considérer la possibilité de consentir à envisager une réponse en ma faveur.

**Vous voudrez peut-être m'en dire plus au cas où il serait prévu quelque chose en relation avec l'autisme et ces Hauts fonctionnaires dédiés au handicap.** C'est vraiment capital pour l'inclusion, ou - plus prosaïquement - pour souffrir un peu moins.

La présente lettre est une demande personnelle, mais il sera utile de revenir vers vous à titre associatif pour la plupart des points considérés.

**A propos de la coordination de l'accessibilité universelle**, ceci est également un thème de la plus haute importance, qui rejoint ce que je nomme la "Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout (PECCAP)", demandée là encore depuis fort longtemps aux autorités françaises.

A priori je n'ai pas l'impression que l'autisme soit véritablement pris en compte "correctement", ou même pris en compte tout court, et il faut bien reconnaître que ce n'est pas facile, et que ce n'est certainement pas en étant entouré et conseillé par des représentants d'établissements vivant de l'autisme ou du handicap qu'on peut y parvenir.

C'est un peu plus subtil que cela : d'abord, il faut comprendre l'autisme.

Je ne vais pas développer ce chapitre ici, mais **j'aimerais savoir si vous voudriez bien me faire savoir s'il existe des textes ou autre chose, qui pourraient donner une idée à propos de la prise en compte de l'autisme par les autorités françaises, dans le cadre du concept de "l'accessibilité universelle"** (et même de la "conception universelle").

D'ordinaire, ceci concerne surtout les aménagements physiques et matériels.

Mais concernant l'autisme, ce dont nous avons besoin repose très peu sur des facteurs matériels, qui peuvent être utiles certes, mais qui restent très largement insuffisants si on se limite à cela.

Je pourrais développer et expliquer ce sujet sans difficultés s'il existait un dialogue (et une demande) avec le CIH (ou le SEPH), à titre associatif.

**En ce qui concerne le suivi des engagements de la CIPDH par la France**, là encore c'est un point crucial, qui devrait être présent partout et tout le temps, et respecté par tout fonctionnaire quel qu'il soit (y compris s'il travaille à 9000 km de la métropole).

C'est un vaste sujet, et comme notre association prépare un (nouveau) rapport concernant la France pour le Comité CDPH, je ne vais pas entrer dans les détails à titre personnel.

C'est à voir aussi avec le DdD et le CNCDH, consultés par ailleurs.

Nous aurons l'occasion, à titre associatif, de revenir vers vous à ce propos.

Pour ce qui est de **piloter la démarche "une réponse accompagnée pour tous"**, je conçois qu'il existe beaucoup de cas de difficultés nettement plus handicapantes que les miennes, cependant cette expression résonne de manière particulière car, comme beaucoup de mes collègues autistes qui ne sont "ni suffisamment normaux, ni suffisamment handicapés", j'ai vraiment l'impression qu'il n'existe rien du tout de prévu pour un certain nombre de cas. Il est certain que l'autisme c'est l'unicité, c'est le fait de n'entrer dans aucune "case prévue" (ce qui de nos jours provoque une exclusion automatique), ou de représenter une case (ou même "un monde") à soi tout seul, et donc on ne peut pas incriminer trop farouchement les autorités ; en revanche, comme dans tout, les choses peuvent être améliorées, et surtout il convient particulièrement ici d'écouter les conseils de ceux qui peuvent faire comprendre comment améliorer, c'est-à-dire d'écouter les personnes autistes.

Quant on voit que :

- Les demandes d'assistance (comme les miennes) sont presque systématiquement ignorées ou évitées (pour ne pas dire esquivées) ;
- Les propositions d'aide ou de conseil de la part des autistes reçoivent le même "traitement" (à part de rarissimes cas, comme quand j'ai pu conseiller la HAS pour la Recommandation autistes adultes),

on se dit qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire.

Et un cruel manque de dialogue. Même si, certes, "C'est pas simple".

Dans tous les cas, le refus de dialogue semble difficilement "admissible".

Donc, même si mes demandes concernant les assistances spécialisées autisme (aussi bien pour les usagers que pour les fonctionnaires) peuvent sembler incompréhensibles voire abusives a priori, il faut aussi comprendre que celles-ci, accompagnées des explications détaillées que je peux donner sur mon cas mais aussi sur d'autres, peuvent en réalité se révéler des sources très riches pour les autorités, pour mieux comprendre l'autisme.

*(Dans une conférence à l'ONU, je parlais même de "Pierre de Rosette". En France les autorités sont très frileuses pour écouter les autistes (à l'exception de quelques "autistes professionnelles" aux intérêts clairement conflictuels) et c'est bien dommage.)*

Dans tous les cas, **puisque'il existe un concept de "réponse accompagnée pour tous", et puisque, précisément, je demande un accompagnement et des réponses à ce propos depuis tant d'années, vous comprenez que je vous sollicite sur ce sujet.**

**Je demande juste – depuis quelques années - qu'on me donne le nom et le contact (courriel) d'une personne ou d'un service d'assistance (accessible à toute personne autiste, à distance bien sûr), spécialisé en autisme.**

Ce service pourrait (m')aider (à distance) dans (mes)les démarches socio- administratives, et pourrait aussi servir d'interprète auprès des fonctionnaires aux prises avec des troubles administratifs de la compréhension face à un dossier autistique.

*(On ne peut pas exiger que des dizaines de milliers de fonctionnaires se muent en des spécialistes affinés de l'autisme, alors que c'est si délicat, donc il faut "des renforts" spécialisés : c'est logique. A défaut, l'absence d'accessibilité est patente, et l'exclusion est inévitable.)*

Ainsi, grâce à de tels auxiliaires (en interne, et auprès de l'utilisateur), les services administratifs pourraient rester accessibles, au lieu qu'ils n'invitent inconsidérément (et inconventionnellement) les autistes à "aller voir ailleurs".

On m'a récemment invité à me diriger vers "des structures spécialisées" ou des "organes dédiés", et ça ce n'est pas de l'accessibilité, c'est de l'exclusion, qui part du principe que l'utilisateur est "défectueux" et qui considère qu'il faudrait d'abord le "rectifier" avant qu'il puisse tenter de vivre avec autant d'équité, d'accès et de liberté que les autres.

Autrement dit, en résumé ces services ne veulent pas faire d'efforts, alors que les adaptations devraient – je crois – être réciproques.

Ainsi, il me semble qu'avec l'aide de "référénts autisme" dans le cadre du "Haut fonctionnaire handicap", en amont, et l'aide de l'assistance dont je parle, il serait assez facile de "mettre de

l'huile" lorsque ça coince, et d'éviter bien des exclusions, des drames et même des suicides.

**Dans tous les cas, puisque l'autisme est un handicap relatif à la communication et aux relations sociales, il est tout simplement incroyable qu'il n'existe aucune mesure d'aménagement, d'accessibilité à ce sujet, dans un pays comme la France.**

L'accessibilité, ce n'est pas "devenez normaux et revenez nous voir".

Je ne cesse d'expliquer ces choses, mais sans écho de la part des pouvoirs publics français.

Même pas un de ces "oui c'est très intéressant" qu'on m'a déjà assez souvent servis.

**Peut-être accepterez-vous de commenter ce si important sujet.**

Notons ici que l'assistance :

- Ce n'est pas forcément "l'accompagnement" tel qu'il est conçu par les SAVS TED, où d'ailleurs, après des tentatives infructueuses, on m'a dit que je ne "relève pas" d'un tel service.

*(Admettons, mais dans ce cas, où est la réponse ? De quoi est-ce que je "relève" ? Je demande en vain depuis des années.)*

Notamment, ces services (bien qu'utiles) ne sont pas "accessibles" : il s'agit de "places", et en plus elles sont rarissimes.

L'accessibilité universelle, par définition, c'est pour que *tout le monde* puisse accéder aux lieux, services etc. Sans inscription ni démarches particulières (C'est le B.A.BA de l'accessibilité.)

La méthode consistant à "former" un minuscule "happy few" pour qu'ils soient davantage "conformes", et ce sans rien changer au "système", ça ne va pas du tout, ça n'a rien à voir avec la conception universelle ni avec l'accessibilité universelle.

Par exemple si un texte ou un formulaire est abscons (et pas que pour les autistes), la solution c'est de le rendre *accessible* pour tous, y-compris pour les autistes, et non pas de "former" quelques dizaines d'autistes dans le pays pour qu'ils soient un peu moins désemparés devant des formulaires mal faits, non universels.

(Ce n'est qu'un exemple mais il y a beaucoup d'autres domaines, bien différents, ce qui serait compris si on nous écoutait, si on écoutait les autistes dans leur diversité et non pas quelques "professionnelles" auto-choisies qui ne font que répéter des poncifs sur l'autisme.)

- Ce n'est pas non plus "l'information" : l'association de parents "Autisme Info Service", malgré son utilité et la bonne volonté de ses salariées, n'est pas un système d'assistance, "d'interprétariat" ou de "palliation".

Il est vrai qu'il ne faut pas non plus se limiter uniquement à l'assistance, et que l'apprentissage des règles sociales est utile, mais quand on parle d'inclusion, ce n'est pas

dans 10 ans pour 100 personnes autistes, c'est tout de suite pour tout le monde, donc dans tous les cas, en plus des apprentissages, de toutes façons il faut que les services (et autres) soient accessibles au plus grand nombre.

En d'autres termes, il faut qu'ils *corrigent* leurs défauts. Et c'est bien là le problème. Car en France on a tendance à considérer que l'Administration est parfaite, et que c'est l'utilisateur qui est forcément inadapté.

Moi, comme d'autres, je dis que c'est le système qui doit s'adapter à l'humain, et non l'inverse.

Sans quoi on arrive au résultat catastrophique qu'on observe : un Hydre administratif imbu qui broie les gens, en particulier les plus vulnérables.

Au CIH, je ne sais pas ce que vous en pensez, mais du côté des "usagers", je crois que c'est un devoir civique de s'élever contre cette dérive, et de lutter activement, d'où mes tentatives personnelles et autres.

Dire que celles-ci sont "pénibles", c'est un peu une excuse pour ne pas admettre que même si mes propos sont désagréables, ils n'en sont pas moins pertinents. Et qu'ils appellent les réponses appropriées de la part de l'Etat français, signataire de la CIDPH, patrie des Droits de l'Homme etc. et qui a un peu tendance à s'endormir sur ses lauriers et à "considérer" que les droits sont "réputés" être appliqués.

A un certain moment, quand tout craque, il faut être honnête et courageux.

Malgré tous mes efforts pour être concis, cette lettre est déjà bien longue...

Concernant la "**mobilisation de la société civile**", j'ignore ce que cela signifie pour vous (et ce serait utile d'en savoir plus), mais toujours est-il que certains éléments de la société civile sont "auto-mobilisés" et ont besoin de réciprocité, comme en atteste la présente.

-----

Maintenant, au sujet plus précis de mes problèmes et "tortures administratives", le lecteur – s'il arrive jusque là – trouvera quelques informations ci-dessous.

Comme de toutes façons on ne me lit pas et on ne me répond pas, il me sera peut-être pardonné de ne citer ci-dessous que quelques extraits d'une autre lettre envoyée en même temps au SEPH.

A défaut d'obtenir des réponses utiles, cela pourra au moins illustrer la présente, pour les hypothétiques lecteurs dans les années à venir (puisque désormais je publie tout).

(...)



C'est ainsi que, faute d'avancées sur divers dossiers (tant personnels qu'associatifs), j'ai fini par mettre à exécution ce que j'avais annoncé si aucune écoute ni aucune aide n'apparaissait fin 2016 (absences qui furent très faciles à renouveler du côté des autorités) : l'exil volontaire, comme l'ont fait tant d'autres personnes malvenues dans leur propre pays, incomprises, rejetées, soumises au risque de privation de liberté au moindre caprice médico-administratif, victimes de tortures psycho-administratives ou autres, et j'en passe.

Depuis cette libération, début 2017, je continue de tenter d'obtenir l'aide à laquelle j'ai droit en tant que citoyen français victime de supplices administratifs, et ce en privilégiant évidemment le canal consulaire, prévu pour cela (d'après ce que j'ai compris, mais les informations sont données au compte-gouttes, une goutte par an).

Comme il fallait s'y attendre, c'est de manière très administrativement incompréhensive que le Consulat local a eu "des difficultés" pour comprendre mes demandes. Tant et si mal qu'au bout de 6 mois d'efforts en vain, en juin 2017 j'ai fini par faire une grève de la faim de plusieurs jours (discrète comme toujours, pour "offenser" le moins possible l'Administration), ce qui motiva suffisamment ce Consulat pour m'écouter enfin. Au bout de deux heures d'explications verbales, puis après avoir lu entièrement une de mes lettres (ce qui semble ne jamais être fait, ce qui explique tout), le Chef de Chancellerie, Monsieur Bocquet-Dumont - encore un rare fonctionnaire admirable - m'a contacté pour venir, à mon domicile, me dire à quel point il avait compris ma situation et mes attentes. Ensuite, il s'est efforcé de contacter divers Ministères, dont notamment le SEPH.

Ici j'aimerais insister très vigoureusement car ce n'est jamais compris (ou c'est ignoré) pour dire que *ce n'est pas le Ministère de l'Intérieur qui peut résoudre mes problèmes*. J'ai déjà expliqué et même démontré pourquoi, mais le peu de réponses que je vois se bornent presque toujours à rediriger mes problèmes vers ce Ministère (ce qui, d'ailleurs, ne peut que les aggraver, et je l'ai même précisé, mais "je parle à des murs").

Donc je ne sais pas si mes explications sont lues ou pas, ou si elles sont souverainement ignorées (par simple sentiment de supériorité administrative), ou encore si le fait que je suis autiste conforte, dans l'imaginaire administratif, l'idée que je ne sais pas vraiment de quoi je parle, que je me trompe, que je suis trop "atteint" pour qu'on m'explique (idée bien pratique pour éviter d'aborder la difficulté de justifier l'injustifiable, surtout avec un "autiste très logique"), etc.

Si par chance improbable la présente reçoit une réponse, et si cette réponse se limite encore une fois à me dire que ma demande a été transmise à ce Ministère, on aura hélas une nouvelle preuve du fait que mes explications sont puissamment ignorées - ce qui évidemment rend impossible tout espoir de solutions.

Sauf bien sûr si on part du principe que les destinataires comprennent mieux que moi ma situation, mes difficultés, mes besoins et mes demandes, et ce sans vraiment en prendre connaissance, auquel cas on passe (selon moi) du niveau "faute" à l'échelon supérieur : "fantasmagorie" (ou "imaginaire administratif") - sujet qui malheureusement mérite une étude, laquelle nécessiterait des interlocuteurs particulièrement lucides, avisés et impartiaux.

Au bout de quelques mois (après les vacances d'été françaises de 2017), ce vénérable agent de la Diplomatie française m'a écrit pour m'annoncer qu'il pensait avoir peut-être enfin trouvé

l'interlocuteur de l'Administration que je réclamais sur tous les tons depuis tant d'années, en la personne de Madame Karen Martinon (Cheffe de Cabinet SEPH).  
Cet espoir étant immédiatement tempéré par une précision disant qu'il ne parvenait pas à en savoir plus car les services de cette haute Dame ne répondaient même plus au Consulat (en résumé).

Malgré la difficulté annoncée de l'exercice (car comment espérer quoi que ce soit lorsque les fonctionnaires ignorent même un Consulat ?), j'ai tout de même tenté de trouver les coordonnées de cette haute personnalité, en utilisant le téléphone (ce qui est généralement difficile pour moi), ce qui m'a permis d'avoir la chance et l'honneur d'une très brève conversation avec Madame la Secrétaire de Madame Karen Martinon (que j'ai dû déranger car en décrochant elle était en train de finir de parler en riant avec des collègues), et cette personne a bien voulu m'indiquer l'adresse de courriel de Madame Karen Martinon.

A la suite de quoi, "naturellement", je n'ai strictement jamais reçu la moindre réponse de cette haute Dame, bien que mes courriels eussent été polis et corrects, à mon avis.

J'ai appris ensuite que Monsieur Bocquet-Dumont avait "fait valoir ses droits à la retraite" (alors qu'il ne paraissait pas si âgé).

Ce qui est bien triste (comme avec l'éviction de Monsieur Acef), car il est si rare de trouver des gens qui écoutent vraiment, avec l'humilité indispensable pour comprendre, c'est-à-dire sans croire comprendre en lisant trois lignes, ce qui est impossible quand il s'agit d'autisme. Comme l'on dit, ce sont les meilleurs qui partent les premiers.

Je ne suis pas sûr qu'on puisse en dire autant de Monsieur Joris Délivré-Melhorn, qui a succédé à Monsieur Acef. Je n'ai jamais eu l'honneur d'avoir une conversation avec ce Monsieur (contrairement à Monsieur Acef), mais j'ai appris deux choses incidemment (grâce aux fuites qui existent toujours, malgré tous les efforts faits pour tenir l'usager dans l'ignorance de ce qui le concerne – surtout quand son exigence de justice et de décence dérange) :

- qu'il s'est mis en colère quand il a appris que j'avais fait une demande d'asile au Brésil, ce qui m'a comblé d'aise puisque cela signifiait qu'il y avait bien quelqu'un, quelque part dans l'Administration française, qui était au courant de mon cas et qui apparemment tentait d'y faire quelque chose ;
- que toutefois il ne savait pas quoi faire au sujet de mon "dossier" car "il ne savait pas de quoi il s'agissait", ce qui m'a infiniment moins ravi ; et ici j'aimerais redire que pour "savoir de quoi il s'agit" il suffit de lire mes lettres (dont celles de l'époque faites spécialement et explicitement pour mieux comprendre), et que si ça ne suffit pas, il suffit alors de m'envoyer un courriel et d'envisager une discussion (écrite ou verbale) pour clarifier : à défaut, je vois mal comment on pourrait "savoir de quoi il s'agit", surtout quand on s'en tient uniquement aux informations ou synthèses parcellaires fournies par des "proches", certes bienveillants mais n'ayant pas compris les ressorts profonds de la situation, que pourtant j'explique.

(Comme toujours, les gens comprennent "ce qu'ils préfèrent comprendre", en négligeant les détails explicatifs qui font toute la différence mais qui les "fatiguent" car "c'est trop long", et je ne vois pas comment expliquer sans expliquer – ce qui fait que seuls ceux qui ont lu tous les mots comprennent, et les autres – les décideurs, les "supérieurs" – croient pouvoir comprendre sans lire).

(...)



**D'où cette lettre, qui vise principalement à réduire les supplices administratifs qui me sont imposés, en commençant déjà par obtenir une assistance socio-administrative ("ordinaire qui existe" ou "spécialisée qui n'existe pas (encore)").**

J'ai bien compris que ça n'arrange vraiment pas du tout l'Administration française de m'aider (et – même très injuste - c'est logique), mais je suis obligé de demander, sans quoi on me reprocherait de ne pas l'avoir fait.

(...)

## **L'assistance et les adaptations pour les personnes handicapées**

Je pensais que les personnes handicapées, en France, pouvaient bénéficier d'une assistance ou d'un accompagnement de type "socio-administratif", fourni par les services publics ou par l'Etat de manière facilement accessible, notamment pour diminuer leurs difficultés d'ordre administratif (a fortiori lorsqu'elles sont créées par l'Administration), et ce encore plus lorsque les usagers en difficulté (ou victimes) présentent des caractéristiques autistiques (dûment reconnues) qui – forcément – font que leurs situations, leurs difficultés et leurs besoins sont difficilement compréhensibles ou intégrables par le système administratif – ce qui justifie de toute évidence la nécessité d'une "Assistance Socio-Administrative Adaptée aux Autistes et Accessible" (AS4A) (comme je ne cesse de le rappeler depuis plusieurs années, à titre associatif, sans écho non plus (à l'exception de la période avec M. Acef, où le projet de réseau d'entraide "hybride" que je proposais était jugé "très intéressant") par le SEPH, qui à cette époque acceptait d'admettre mon existence, et même la pertinence de mes propos).

La CDPH de l'ONU (que devrait pourtant respecter la France) et ses "Observations Générales" rappellent les obligations de "conception universelle", d'aménagements raisonnables, et en résumé le fait que la société "ordinaire" doit faire des efforts d'adaptation et d'accessibilité, afin que ce ne soit pas uniquement aux personnes "différentes" de s'adapter – sans quoi on serait dans une sorte de "dictature des plus forts car les plus nombreux", comme je l'explique souvent.

L'article L.246.1 du CASF prévoit bien que "Toute personne atteinte du handicap résultant du syndrome autistique et des troubles qui lui sont apparentés bénéficie, quel que soit son âge, d'une prise en charge pluridisciplinaire qui tient compte de ses besoins et difficultés spécifiques. Adaptée à l'état et à l'âge de la personne, cette prise en charge peut être d'ordre éducatif, pédagogique, thérapeutique et social. (...)".

Or dans mon cas, **il est patent que je suis atteint d'un handicap généré notamment par les supplices administratifs amplement décrits, qui résultent de la mauvaise compréhension du syndrome autistique** et des troubles qui lui sont apparentés.

J'ai donc droit à une prise en charge "pluridisciplinaire" qui "peut" (entre autres, donc) être "d'ordre social" et qui doit tenir compte de mes besoins et difficultés spécifiques.

## **Mes besoins et les difficultés**

Mes besoins sont assez simples : en substance, la **justice** (dont notamment la fin du maintien insigne des injustices administratives qui me sont imposées depuis 26 et 18 ans).

Mes difficultés se résument facilement aussi : l'obstruction et le "nihilisme" de l'Administration française lorsqu'elle refuse de reconnaître ses erreurs (dont découlent directement les injustices

en question), ce qui inclut l'absence de toute assistance par les services publics pour m'aider à me défendre, en somme et métaphoriquement, contre l'Hydre (polycéphale mais sans cerveau) qui gouverne tout cela.

On pourrait aussi parler des difficultés qui ne sont pas les miennes, mais qui concourent grandement aux blocages et donc au maintien des supplices :

- Les difficultés de lecture de l'Administration :

Bien que ceci ne soit pas attesté par écrit, en plus de vingt ans de vaines tentatives j'ai déjà entendu plusieurs fois des destinataires évoquer leurs difficultés relatives à la longueur de mes explications. Mais je ne vois pas du tout comment faire autrement.

Chaque fois que j'essaie de résumer, alors le peu d'échos que je reçois laisse comprendre que ce n'est pas assez clair.

Tout ce que je vois, moi, c'est que les gens ne font pas l'effort de tout lire.

Parce que même si mes lettres et mes phrases sont longues, si on lit attentivement, on comprend, et il n'y a nul besoin d'être surdoué pour ça.

Alors si c'est juste une question de temps, il faut qu'il y ait davantage de personnel et de "référents autisme" chargés de faire la "traduction", comme je le demande depuis des années dans le cadre associatif.

L'Administration fournit bien des aménagements par exemple pour les sourds, les malvoyants, etc., donc pourquoi pas pour les autistes ?

Si vous ne savez pas comment faire, il suffit de demander : cela fait des années que je propose ("en parlant à des murs", comme toujours).

Il ne faut pas nous dire qu'il n'y a pas de moyens (cf. par exemple les dizaines de millions non utilisés du plan autisme précédent, faute de trouver comment le faire).

Evidemment, si les budgets sont dépensés dans le système d'exploitation tentaculaire – et vorace – consistant à "placer" les personnes handicapées, c'est sûr qu'il est difficile de faire en même temps le contraire, c'est-à-dire fournir les aménagements permettant de leur faciliter la vie dans la "société ordinaire", dont notamment des services chargés d'aplanir les difficultés de communication, et de fournir les "référents" ou "traducteurs" ou "interprètes" ou médiateurs idoines dans tous les services administratifs.

Ce n'est pas une dépense pharaonique, et cela diminuerait bien des souffrances de plusieurs dizaines de milliers de personnes, sans parler des suicides.

Avec moi vous avez "sur un plateau" une sorte de "cas d'école", avec tout ce qu'il faut pour l'analyser dans tous les détails utiles (ceux qui font toute la différence), et pour apporter des solutions, et pourtant c'est ignoré.

Pardon mais ce n'est pas en suivant les logiques économiques des lobbies médico-sociaux, hospitaliers et pharmaceutiques, que l'on va aller vers plus d'inclusion pour les autistes, puisque plus une personne est autonome, et moins, alors, elle a besoin des dits services, ce qui explique leur peu de motivation.

Et comme en France ce sont ces lobbies qui "font la pluie et le beau temps", en étant imposés dès le premier article de la loi de 2005, ou en participant très fortement au Conseil National TSA TND, évidemment les voix de bon sens pour sortir de cette logique commerciale sont noyées ou ignorées : on dérange.

Mais peu à peu, tout cela va finir par se savoir de plus en plus, et il faudra bien que les autorités françaises fassent des concessions, pour diminuer cette sorte de complicité avec l'exploitation

économique de l'autisme.

La présente lettre fait partie des efforts entrepris contre ce scandale français, mais elle n'en est qu'un petit composant.

Je ne suis heureusement pas le seul, et avec toutes les voix qui s'élèvent de plus en plus, les articles, les lettres, les livres, etc., les responsables politiques ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas.

### **Ma demande d'aide**

Puisque cette lettre est déjà "trop longue", et puisque je n'ai jamais reçu personnellement la moindre réponse du SEPH ("de l'époque actuelle"), eh bien pardon mais si lire mes lettres est "fatigant", passer des journées à les écrire l'est beaucoup plus.

De ce fait, au lieu de me "fatiguer" à fournir *encore* une nouvelle liste de demandes avec *encore* des explications, en me creusant la tête pour essayer de deviner comment faire, quels arguments, quels nouveaux angles essayer, l'innovation de ce jour, la nouvelle approche, c'est que je ne vais rien expliquer du tout.

Certes, il y a de quoi commencer à faire une encyclopédie avec tout ce que j'ai déjà envoyé, mais il est facile de comprendre que vos services ont plus urgent à faire que d'aller se livrer à des fouilles archéologiques pour étudier des écrits déjà jetés et enterrés, surtout si c'est pour tenter de les comprendre en s'obstinant à croire que c'est possible par une lecture superficielle, ou sans dialogue complémentaire.

En revanche, **ce que je demande, c'est - encore une fois - "au moins un interlocuteur", et cette fois "du SEPH"** (pas juste "de l'Administration", comme je le faisais avec ma grève de la faim de 2017).

Cela peut-être une personne ou un service "délégué" ou "chargé de", y compris au Consulat, pourquoi pas.

Mais sans avoir au moins un nom de personne ou de service officiellement chargé ou du moins officiellement compétent pour me répondre, alors il n'y a RIEN, chacun pense que c'est "quelqu'un d'autre", et dans "le meilleur des cas" on consent à me dire que "ce n'est pas là".

**Et ça, c'est de l'exclusion caractérisée, et c'est constitutif d'une grande partie de la "torture administrative" qui m'est imposée.**

Quand on a un interlocuteur, et quand celui-ci écoute vraiment, pose des questions, dit (et même écrit) ce qu'il a compris, alors on peut réellement avancer.

C'est exactement ce qui a été fait – à ma demande – lors de ma collaboration au Groupe de Pilotage de la Recommandation autistes adultes (qui contient même quelques petits passages "copiés-collés" de mes explications et recommandation écrites par courriel).

Les "aménagements raisonnables", dans le cas présent, c'est ça.

**De toutes façons, je ne vois pas comment la France pourrait refuser d'assister un citoyen français handicapé (fût-il "de l'étranger"), surtout quand, en fait, elle est fautive dans la mesure où c'est l'Administration française qui doit mettre fin aux supplices qu'elle maintient inconsidérément, injustement, inutilement et interminablement.**

Et je ne ne sais pas pourquoi le SEPH devrait – étrangement – être tenu à l'écart de tout cela, alors que théoriquement s'il y a un service de l'Etat qui doit fournir assistance aux autres (Ministères etc.) pour mieux comprendre (ou moins mal mécomprendre...) des dossiers "autistiques", c'est chez vous.

A l'impossible nul n'est tenu, et on voit bien que certaines ressources manquent, mais pourtant il y a des moyens, financiers comme humains (en commençant par se faire conseiller par des personnes autistes spécialistes de l'autisme, et il n'y a pas que moi).

Si toutes ces ressources n'existaient pas, on pourrait admettre que le SEPH n'a pas de baguette magique pour inventer des choses qu'il ne connaît pas.

Mais c'est écrit. Il suffit de lire, de demander, de charger quelqu'un de *dialoguer*.

**Des millions, des milliards même, sont dépensés pour maintenir les autistes sous cloche. Et dès qu'on veut sortir à l'air libre, il n'y a plus personne : "débrouillez-vous, on n'a pas le temps, allez donc voir ailleurs".**

**Je ne suis pas d'accord.**

**Et c'est contraire aux stipulations de la CDPH.**

**Evidemment, si ma demande est jugée abusive ou inadaptée, alors il suffit de me fournir une autre solution (pertinente et efficace).** J'essaye simplement de "deviner" seul ce qu'il faudrait, mais je ne connais pas tous les rouages administratifs.

**Le besoin de ne pas exclure des voix nécessaires même si elles déplaisent**

**Ce que je demande n'est pas juste pour moi, c'est pour tous les autistes qui vivent "en liberté" mais qui sont quotidiennement confrontés à ce que j'appelle l'absence de "Prise en Compte Correcte de l'Autisme Partout (PECCAP)".**

**Ce sont des problèmes beaucoup trop graves pour qu'ils soient otages de dissensions ou de ressentiments personnels (qui, de mon côté, n'existent pas à l'égard du SEPH, malgré les errements décrits, par ailleurs compréhensibles).**

Peu importe si c'est agréable ou non : il me semble clair que si les autorités françaises veulent réellement améliorer la prise en compte correcte de l'autisme en France, alors, au vu de tout ce que j'explique dans mes lettres personnelles, et encore plus dans les lettres associatives (sans parler des contributions à la HAS, ou même à l'OMS – s'en déclarant par écrit fort satisfaite), alors elles devraient sérieusement songer à tout reconsidérer et à entamer un vrai dialogue, avec moi comme avec d'autres, et non pas uniquement avec une ou deux "autistes professionnelles" dont les intérêts ne coïncident pas vraiment avec ceux des autistes ni avec les stipulations de la CDPH (sans quoi, ça se saurait – et on peut le montrer sans aucune difficulté si les gens des cabinets et autres acceptent d'ouvrir les yeux et les oreilles).

Par ailleurs, **le fait que quelqu'un pense quelque chose à propos de ma personnalité (ou d'une autre) (que je serais "un ceci" ou "un cela") n'a en réalité aucune importance : à mon avis, ce qui compte, c'est les actes, et les résultats, et non pas les jugements personnels, les procès d'intentions, les amitiés ou inimitiés etc. : je crois très profondément que la situation des personnes autistes et des personnes handicapées commande que l'on se place**

**très au-dessus des considérations et des intérêts d'ordre personnel.**

La sympathie c'est bien, mais hélas cela peut compliquer ou détourner l'attention de certaines choses ou de certaines personnes, qui pourtant mériteraient d'être prises en considération, et sérieusement. C'est sûr que si on ne les écoute jamais vraiment, et qu'on préfère s'en tenir aux tableaux brossés (dans leur intérêt) par des personnes tierces... (même censément autistes)...  
*(Pourtant il y a déjà eu un exemple de tromperie avec l'affaire MG... Mais on ne m'écoute jamais... Avec moi il y a zéro magouille, zéro risque de tromperie : est-ce donc si malvenu ?)*

Il me semble que certains indices sont très utiles pour savoir où il y a le plus de risque de tromperie, de "copinage intéressé" etc. :

- Il y a les gens qui sont aimables et toujours d'accord avec "le pouvoir" ou "les puissants" (ou "les payeurs"...), qui gravitent dans "les cercles autorisés", qui apprécient titres et honneurs, qui sont payés et vivent de l'autisme, qui se gardent bien de prendre position sur "les sujets qui fâchent" (désinstitutionnalisation, eugénisme, exploitation(s) de l'autisme, traitements nocifs et fallacieux, etc.), et qui parfois "aident" des personnes autistes par le simple pouvoir d'intercession (leur valant ensuite une reconnaissance éternelle), ce qui n'est pas très loin de l'intrigue courtisane et du népotisme...

ET

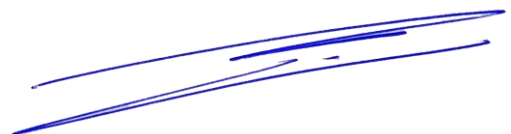
- Il y a ceux qui mettent d'abord la cause et les grands principes (liberté, vérité, justice, dignité pour les autistes etc.) au-dessus du reste même si parfois pour cela ils doivent s'opposer au mouvement ambiant, qui fuient dûment les cercles et les futiles honneurs en question, qui ne sont pas payés alors qu'ils travaillent pour l'autisme entre 10 et 15 h par jour (à part quelques épisodes "personnels" comme cette lettre), et qui défendent consciencieusement, partout et toujours, ce qu'ils croient juste pour la cause, et tout cela pour des personnes autistes qu'ils ne verront jamais (et qui ne les remercieront jamais)...

Les "personnes informées" sauront à quoi je fais allusion.

Si une personne lit cette lettre, elle trouvera plus bas la narration d'un nouvel épisode de désespoir incroyable qui en est à l'origine (et qui donne quelques précisions sur "mes besoins et difficultés", au cas où les centaines d'autres lettres et courriels n'auraient pas suffi).

Dans l'espoir d'obtenir enfin une réponse et une aide - depuis 4 ans que je demande, je vous prie de croire, Madame la Secrétaire Générale, à l'assurance de ma respectueuse sidération.

**Eric LUCAS**  
Martyr Administratif Français



## Nouvelle "lettre à qui ?"

écrite aujourd'hui au réveil (une fois de plus)

*(Pardon pour la spontanéité et l'authenticité de ce texte.)*

Bonjour

Encore une fois, je ne sais même pas à qui je peux envoyer ce message, mais je n'ai pas d'autre choix que de l'écrire, puis de mettre des adresses email, un peu au hasard, sachant qu'on ne va pas me répondre, ou que ça va "agacer", ou que dans le meilleur des cas une personne qui répondrait va avoir la gentillesse de me dire que malheureusement elle n'est pas le bon interlocuteur.

*(P.S. : Cette dernière option, "la meilleure", est exactement ce qui s'est passé avec le Consulat de France à Rio quelques jours après avoir reçu ce message.)*

Comme d'habitude, je vais faire un article de blog personnel, et le partager sur Facebook, comme une bouteille à la mer, dans l'espoir qu'un jour quelqu'un m'aidera enfin à trouver la réponse à "l'éternelle question".

Cette question est toujours la même depuis des années : "QUI ?".

Comme je l'ai déjà demandé de très très très nombreuses fois pendant des années, et surtout durant ces 5 dernières années :

**"Quel est le nom, le prénom et l'adresse courriel de la ou des personne(s) ou service(s), fournis par l'Administration française, censé(e)(s) m'aider à mettre fin aux injustices que je subis ?".** Et qui le feraient "pour de vrai", bien sûr.

On entend et on lit partout que la France est un "Etat de droit" où règnent la liberté, l'égalité, la fraternité, la justice, les droits de l'homme, la défense des personnes vulnérables etc, etc, mais CONCRETEMENT je ne trouve PAS comment cela s'applique, dans mon cas.

*(La remarque est hélas valable aussi pour les autres autistes, mais ici c'est une démarche personnelle, individuelle.)*

Je me réveille une fois de plus avec cette interrogation lancinante : "QUI ?".

Qui va enfin m'aider ?

Je parle de l'aide à laquelle j'ai théoriquement droit, comme les autres.

Puisque cela fait plus de vingt ans que dure ce cauchemar de la recherche en vain, sans doute que je dois mal m'y prendre.

Mais alors, là encore, qui va m'aider à "pallier", à corriger ? C'est sans fin.

J'ai beau passer un temps phénoménal à demander de l'aide pour mettre fin aux injustices administratives infligées, ou pour trouver comment recevoir de l'aide pour obtenir cette aide,



ou encore pour trouver comment lutter contre le mutisme administratif relatif à tout ça, le résultat est toujours le même : parfois, après des années d'efforts, de rarissimes interlocuteurs administratifs acceptent de me dire ou de m'écrire des choses mais ces choses n'ont que peu de rapport avec ce que je décris, et ne représentent pas le moindre début de quoi que ce soit pour "avancer".

Donc, concernant le cauchemar de l'impossibilité de trouver comment obtenir justice dans l'affaire de la séquestration médico-administrative de 15 mois en 1994-1995 (dont l'erreur médicale est presque trop facile à démontrer maintenant que l'ignorance concernant l'autisme est un peu moins obtuse), j'en suis toujours au même point qu'au tout premier jour de mon incarcération : injustice maximale, et impossibilité d'y faire quoi que ce soit, de trouver comment obtenir justice.

Cela fait plus de 26 ans maintenant que je suis coincé dans ce piège.

La première lettre de demande de libération que j'écrivais dès le deuxième jour (car impossible le premier jour à cause de leurs drogues), à plat ventre sur le carrelage de la chambre d'isolement de l'hôpital (car, bien sûr, pas de table ni quoi que ce soit de sensé dans un tel endroit), elle est toujours d'actualité.

La seule différence c'est que je vis maintenant physiquement en liberté, mais l'injustice, le "viol du soi" (par des médesinges ~~abrutis~~ ahuris, en plus - preuves écrites à l'appui), l'abus criant, l'ignoble arrogance ignorante ("l'ignarrogance"), le refus d'humanité et de dialogue, le désespoir absolu et indicible (sans les mots pour le dire et sans personne pour l'entendre), et tout ce que je pourrais écrire à ce sujet mais que je n'écrirai pas ici car c'est trop de souffrance, tout ça, c'est toujours là, la blessure est toujours béante, et je ne vois vraiment pas au nom de quoi je devrais "oublier" pendant que les coupables continuent, impunis, sur leur piédestal d'ignorance imbue et de chienlit.

Et concernant l'autre cauchemar majeur, l'immixtion de l'Administration française dans ma vie privée et affective, dans une sphère intime sacrée que par essence elle ne peut comprendre ni encore moins juger ou - pire - souiller, et la ruine de deux vies humaines en résultant, qui est une torture durant depuis le 24 juin 2002, avec, chaque jour, du désespoir souvent sans fond, vertigineux en pensant à l'impossibilité d'obtenir justice ou même seulement un dialogue, là encore rien n'a changé depuis le premier jour, depuis ma toute première lettre de demande d'aide et de fin d'injustices de ce deuxième "11 septembre" personnel.

Ici aussi je pourrais écrire la même chose que plus haut, et je ne sais pas ce qui est le pire, mais dans les deux cas la blessure est toujours ouverte comme au premier jour, et ce qui est le plus insupportable, c'est qu'il n'y a rien ni personne (apparemment) dans cette "Administration française" qui serait capable et désireux d'y faire quoi que ce soit.

Tout le monde s'en fiche pas mal, à part quelques rares exceptions qui se désolent sincèrement de ne pas savoir quoi y faire.

Si la "République française", c'est ça...

Torturer des gens sans défense, handicapés, pour ensuite s'en laver les mains et faire

semblant de ne pas voir, de ne pas comprendre...

Non, ce n'est pas possible d'accepter sans se défendre, non, ce n'est pas possible d'oublier sans rien faire, de fermer les yeux sur les injustices les plus insignes, et de passer sa vie en victime forcée à regarder le sol, à être privée du droit de demander des comptes aux "élites toutes puissantes" (médecins publics et fonctionnaires bureaucrates) qui dictent leurs volontés et fantaisies, d'une manière aussi arbitraire qu'absurde, ~~stupid~~ **stupid**e inintelligente et égoïste. Abjecte et infâme. Inhumaine.

Ainsi l'Administration française, loin d'aider les gens, vient pourrir et laminer leur existence, toujours par le biais de "petits chefs" ou de "petits médecins-chefs" atteints de carences en intelligence et en humanité mais pétris d'orgueil, "justiciers du dimanche" pitoyables décidant arbitrairement sans rien comprendre, faisant n'importe quoi, ce qui ensuite n'est jamais reconnu par l'Administration.

C'est toujours le même affreux mécanisme, pour moi comme pour tant d'autres. Infect et ~~minable~~ **minable** très très bas.

Ce qui compte d'abord pour l'Administration française, c'est la protection de ces gens et de leur orgueil, pas la justice et l'aide ou la défense du citoyen, même handicapé.

Inutile de me servir les beaux discours de "compréhension" et autres promesses : en tant d'années je connais la musique.

Tout ce que je vois c'est le résultat concret, dans les faits : zéro.

Où sont la "justice" et le "service au public" dans tout ça ?

Je ne vois pas. Dites-moi juste où c'est, s'il-vous-plaît.

Si vous considérez que tout ce que m'a fait l'Administration est juste, mais que peut-être je suis trop idiot, ou handicapé, ou quoi que ce soit d'autre, pour le comprendre, alors la moindre des choses serait de le déclarer.

Peut-être que de là où nous sommes, tout en bas, quelqu'un pourrait comprendre un peu. Après tout, l'Administration française, quelque part, c'est quand même prévu pour servir aux gens, même aux non-fonctionnaires, donc il ne semble pas abusif d'espérer que certains usagers puissent un jour apercevoir la Lumière, et puis ce serait gratifiant pour les élites de la "puissance publique" de savoir que leurs efforts sont reconnus voire appréciés.

Si la justesse de l'Administration est hermétique et inaccessible aux simples mortels (les "usagers"), si les fonctionnaires sont infailibles mais que c'est nous autres, hagards importuns, qui sommes trop hébétés pour le comprendre, comment dès lors un de "ceux qui ne sont rien" pourrait-il accéder à la Suprême Connaissance d'une telle Glorieuse Révélation ?

Et si ce n'est pas ça, si – comme tout le montre – l'Hydre et ses servants ont "dysfonctionné" dans leurs décisions initiales, puis fauté dans leurs refus d'admettre leurs erreurs, alors l'injustice administrative est patente, et elle doit donc être réparée.

Comment ? Je n'en sais rien pour l'instant. Je ne vois pas comment penser à ce sujet tant qu'il n'y a aucun moyen pour se défendre, pas d'aide, pas de dialogue, et une omerta compacte sur les fautes administratives incriminées.

Mais réparer, c'est aussi prévenir, c'est-à-dire mettre en place les mesures nécessaires pour éviter que d'autres innocents vulnérables ne soient jetés vifs dans cette machinerie infernale (comme c'est déjà le cas pour des milliers de personnes, sans parler de toutes les victimes mortes ou suicidées).

La phrase que vous lisez s'est glissée toute seule dans ma lettre ; c'est une astuce anti robots humains et anti hypocrisie, que j'essaye pour la première fois (en plus de vingt ans d'ouvrages, il faut être créatif) : si vous la lisez, je vous prie d'en faire mention dans votre hypothétique réponse, ce qui permettra au(x) lecteur(s) de savoir si vous avez réellement lu cette lettre. (Vous pouvez aussi lire ceci et ignorer ma requête dans une éventuelle réponse : dans les deux cas le mépris ~~hautain-usuel~~ l'impossibilité habituelle serait similaire, et une fois de plus avérée.)

Dans ce nouveau "message pour qui ?", je comptais faire un petit résumé des démarches les plus importantes que j'ai essayées en vain (lettres recommandées, plaintes, demande d'aide juridictionnelle, recherche d'assistance sociale, Défenseur des Droits, consulat, députés, ministères, et même une grève de la faim, etc.), mais rien que l'idée de faire ce résumé me donne une impression mentale de début d'évanouissement, et en plus ça ne servirait à rien : ce serait encore des choses à écrire et à lire, "c'est trop long", c'est fatigant ou parfois irritant pour le lecteur, et personne ne sait quoi y faire.

Parfois des gens ricanent en lisant mes lettres, et expliquent doctement que ce n'est pas comme ça que je vais obtenir des réponses, et qu'en plus ce n'est pas le bon destinataire... Admettons, mais quand je demande comment faire alors, c'est le silence et le mutisme, comme d'habitude.

**Donc la question c'est toujours la même : "QUI ?".**

**Qui va enfin m'aider à me sortir de ce cauchemar, et à QUI faut-il s'adresser ?**

Car si c'est juste pour soupirer et décréter que "ce n'est pas adapté", mais sans rien proposer comme solution, ça, c'est déjà fait au moins cent fois : je connais, merci bien.

Et puis, toujours tout mettre sur le dos de l'usager, dont c'est la faute si l'Administration française lui pourrit la vie injustement, et dont c'est encore la faute s'il ne parvient pas à se défendre, c'est facile.

Et très injuste.

Et s'il n'y a personne, aucun service public pour aider, rien, alors tout ce système n'est-il pas juste un immense "village Potemkine" ?... Qu'est-ce qu'il y a comme mot, au-delà de "vertige infini" ?

Si l'Administration française est incapable, inefficace et impalpable à ce point, si c'est juste "un concept", un songe, une chimère, un conte pour les enfants et pour les étrangers, alors nul n'a le droit de s'en prévaloir pour imposer quoi que ce soit, notamment par la force (enfermement "psychiatrique", refus de passage de frontière ou menace de reconduite à la frontière, etc.).

A un moment donné, il faut être logique : on ne peut pas en même temps être dans la puissance absolue et nanti de la force publique la plus indiscutable quand il s'agit d'imposer à des innocents des décisions injustes (ce qu'il faut montrer, mais comment puisque tout est fait pour l'empêcher ou pour dissuader ?), et en même temps se prétendre dans le dénuement administratif impuissant le plus total et éploré dès qu'il s'agit d'aider ces mêmes innocents, surtout quand c'est pour réparer les erreurs administratives commises à cause des excès de la puissance en question, permis par les "travers de la nature humaine" de quelques obscurs bureaucrates-machinistes ahuris égarés.

Si on accepte ça, si l'Etat français accepte ça, alors cela revient à admettre que les deux mamelles de la France sont l'hypocrisie et - pardon - la "dégueulasserie" (désolé, je n'ai pas trouvé d'autre mot, car aucun mot "propre" n'est idoine).

Pour en revenir à mes supplices administratifs personnels, où puis-je m'adresser, qui va m'aider à mettre fin à cette torture psychologique du mutisme administratif, de l'absence d'aide publique (alors qu'en plus, en tant que personne handicapée j'y ai particulièrement droit), de l'absence de justice, de velléité de quoi que ce soit de la part de l'Administration pour m'aider ?

Requête qui évidemment dérange l'Administration puisque le but ici est de me défendre contre les injustices créées par cette même Administration, ce qui explique donc son peu d'entrain.

Pourtant, il y a théoriquement une obligation, non ?

Si oui, alors comment la faire appliquer, concrètement ?

Et s'il est impossible de trouver comment faire appliquer, alors que faire ?

Il doit bien y avoir quelque part un moyen pour l'Humain de se défendre contre la "machine", non ?

Parfois je me dis que je devrais peut-être essayer de faire une plainte auprès de "l'Europe" ou de l'ONU.

Mais pour faire ça, il faudrait que j'aie d'abord "épuisé" toutes les possibilités de recours au niveau national.

Mais comment est-ce possible, puisque rien n'a même seulement commencé ?

C'est surtout moi qui suis épuisé (et on le serait à moins, au bout de tant d'années).

Au rythme où vont les choses, quand je serai mort ça n'aura pas plus avancé.

La "justice" et l'aide des autorités publiques pour l'obtenir, ça existe, j'ai pas rêvé, non ?

Ça existe bien pour les autres, on le voit dans les "informations" sur la vie des "gens normaux".

Alors pourquoi, pour les autistes, il n'y a rien, pourquoi sommes-nous condamnés à errer dans les limbes, à chercher en vain et à vie, à se cogner contre les murs, les portes, sans jamais de solutions ??

A part, quelquefois, par hasard ou par erreur, quand une "personne fonctionnaire" gentille ouvre une porte et explique de manière sincèrement désolée qu'elle ne sait pas quoi faire pour

aider.

C'est toujours comme ça : toujours "c'est pas ici". Autrement dit, c'est de l'exclusion perpétuelle.

On n'entre pas dans les cases, ces minuscules et pathétiquement rudimentaires cases ordinaires. Rejetés, broyés, laminés. Par "l'ahurisme triomphant". (Pour le dire poliment...) Et pendant ce temps, l'Administration continue à se pavaner.

Je ne vois pas ce que je peux faire d'autre que, "au minimum", continuer à demander de l'aide. Comme au loto, peut-être qu'un jour ça va "toucher" "la bonne personne", ou que quelque chose va se passer.

Si j'arrête ma quête, alors il est certain que personne, absolument personne au monde, ne fera quoi que ce soit contre les injustices qu'on m'inflige, ni même n'y pensera au-delà de quelques jours, mois ou années, ce qui visiblement ne suffit pas quand on est un sujet "non ordinaire" de la Majesté Administrative.

Et le pire, c'est que ce genre de situations, ce n'est pas que pour moi : c'est à peu près pareil pour les autres autistes ou personnes "non adaptées" à ce système ~~débile~~ malcomprenant et injuste.

### **Comment faire ? Où (s')m'adresser ? Qui va enfin (nous)m'aider ??**

(Je parle ici d'aide fournie par des services ayant l'obligation de le faire, pas de l'aide par des personnes ou associations de bonne volonté, qui évidemment se découragent au bout d'un certain temps, et qui surtout n'ont pas les moyens de lutter contre les dérives, la mauvaise foi et la mauvaise volonté administrative, ni les coercitions en résultant, c'est-à-dire une forme de "Terrorisme Administratif Français".)

Si "c'est ma faute", parce que peut-être "je ne fais pas comme il faut", alors, encore une fois, je demande simplement que quelqu'un me dise "qui" va enfin m'aider à faire "comme il faut".

Un "service d'assistance à la vie sociale" spécialisé autisme, rarissime et obtenu de haute lutte, n'a jamais rien fait pour m'aider à ce sujet (à part m'envoyer un formulaire vierge de demande d'aide juridictionnelle, mais sans m'aider à aller plus loin, et alors que j'avais expliqué que j'avais déjà fait ce genre de démarches, mais en vain et que sans doute c'était "mal fait").

Ce service m'a même laissé entendre qu'il lui était difficile de m'aider contre des autorités dont il dépend par ailleurs.

Et finalement il s'est arrangé pour mettre fin à cette "aide", en faisant en sorte que les services publics déclarent que "je ne relève pas" d'un tel "accompagnement".

Comme toujours, ce ne sont pas eux qui sont incapables (ou plutôt "indésireux") de m'aider, mais moi qui suis "inadapté".

Comme pour les enfants autistes qui "ne relèvent pas" de l'école "ordinaire". Etc.

Pour s'arranger et se protéger entre eux, les services publics sont très forts et très efficaces.

Une armée de centaines de milliers de bureaucrates investis de la "puissance publique", contre des citoyens isolés, sans défense, sans même la possibilité de trouver une sorte de "porte d'entrée" pour au moins dialoguer avec quelqu'un pour espérer au moins un début de quoi que ce soit pour aller vers la justice.

Et bien sûr ce sont les plus vulnérables qui trinquent en premier.

Tout est verrouillé, sauf pour les "normaux".

Et on vient nous vanter des politiques soi-disant "inclusives"...

C'est la France.

P.S.

Encore une fois, envoi par "LRAREV" (Lettre Recommandée avec Accusé de Réception En Vain) à :

- Présidence de la République
- Premier Ministre
- SEPH
- Ministère Europe et Affaires Etrangères
- Consulat de France à Rio de Janeiro
- Et, pour changer un peu, Ministère de la Justice

*Peut-être que quand je serai vraiment vieux je pourrai décorer les murs de ma chambre (si ce n'est pas dans un hôpital) avec les "réponses de l'Administration française".*

*En 50 à 60 ans de tentatives pour obtenir aide et justice de la part de la France, je peux espérer glaner peut-être 100 pages de déclarations (inutiles), donc un pan de mur. J'ai déjà commencé avec une lettre du MEAE me promettant une aide du Consulat, qui à ce jour reste "putative" (sauf si on considère qu'un courriel obtenu de haute lutte et m'expliquant que je ne dois pas m'inquiéter car mes courriels sont lus, c'est l'aide abondamment décrite dont j'ai besoin).*

*Il n'y a plus qu'à continuer, tant que la vie le permet...*

*(Merci d'avoir lu. Ou pas.)*



« Aux personnes en situation de handicap,  
je veux ici dire très solennellement que  
**la République sera toujours à leurs côtés**  
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,  
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :  
**c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.**

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.  
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards  
– trop habitués aux normes – croient voir :  
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON  
Conférence Nationale du Handicap  
Palais de l'Elysée - 11/02/2020



ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS  
Ag: 50300270 - AC COPACABANA  
RIO DE JANEIRO - RJ  
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524  
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento..: 25/09/2020 Hora.....: 16:53:18  
Caixa.....: 98028790 Matrícula...: 89585410  
Lancamento.: 053 Atendimento: 00047  
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 1886770583

DESCRIÇÃO	QTD.	PREÇO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	29,90+
Valor do Porte(R\$)...	12,35	
País Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....	0,082	
Peso Tarifado:.....	0,082	
OBJETO=====>	RR076015190BR	
REGISTRO (INTERNACIO:	10,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	7,55	
Selo.....	29,90	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 29,90

Valor Declarado não solicitado(R\$)  
No caso de objeto com valor,  
utilize o serviço adicional de valor declarado.

TOTAL(R\$)=====> 29,90  
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 29,90

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

Considerando o impacto momentâneo do movimento paralisado, somado aos efeitos restritivos ocasionadas em razão da pandemia da COVID-19, informamos que em algumas localidades os objetos PAC serão destinados para entrega interna nas unidades dos Correios.

O acompanhamento desses objetos poderá ser realizado pelos remetentes e destinatários por meio do portal dos Correios <https://www.correios.com.br/> ou pelo aplicativo de rastreamento

Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios  
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete deste comprovante, para eventual contato com os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.0.07

20200925\_EIO\_ICAMDAAD---FR-CIH\_Demande-informations-assistances-autisme